



Audacia obtient la labellisation « Relance » pour son FCPR Audacia Entrepreneuriat Familial

Paris le 13 novembre 2020. La Direction générale du Trésor vient d'attribuer le label « Relance » au FCPR Audacia Entrepreneuriat Familial.

A travers ce FCPR, lancé en septembre dernier, la société de gestion Audacia a la volonté d'unir épargnants et PME familiales. Les entrepreneurs ont plus que jamais besoin de renforcer leurs fonds propres et les épargnants sont à la recherche de placements dynamiques, intégrant une dimension d'investissement durable. Le FCPR Audacia a été construit pour accompagner les PME et ETI familiales en leur fournissant des fonds propres nécessaires au renforcement de leur bilan et pour leur permettre de réaliser des opérations de croissance externe.

Pour Charles Beigbeder, Président-Fondateur d'Audacia : *« Il est fondamental de mobiliser l'épargne privée vers nos entreprises pour la phase de rebond à venir. La France est riche de son tissu de pépites entrepreneuriales qui nourrissent emplois, innovation et export. Par l'intermédiaire de ce fonds, nous voulons mobiliser l'épargne des français afin qu'ils puissent participer au sursaut de l'économie, de manière durable ».*

Audacia est conscient des nouveaux défis sociaux et environnementaux qui s'imposent aux acteurs du financement du Capital Développement. Signataire des Principes of Responsible Investment (PRI), depuis décembre 2019, Audacia applique cette politique ESG à trois niveaux : au sein de la société de gestion, dans les phases de sélection des nouveaux investissements et dans la gestion de ses participations.

Le FCPR Audacia Entrepreneuriat Familial offre :

- Une réponse adaptée au déficit d'offre, pour les épargnants privés.
- Un timing opportun : face à la crise actuelle, les entrepreneurs sont davantage prêts à ouvrir leur capital et les valorisations sont plus accessibles pour les investisseurs.
- Un horizon de liquidité rapproché (6 ans au lieu de 10 ans pour les fonds de capital investissements traditionnels).
- La garantie du FEI sur une partie des investissements.
- Une fiscalité avantageuse après la période de conservation de 5 ans.

Plus d'informations : Le dossier complet incluant le Règlement, le DICI et le dossier de souscription est disponible sur le site www.audacia.fr, sur simple demande au siège social d'Audacia ou auprès des placeurs de l'offre.

Contact presse :

Eléonore de Rose - Directrice de la Communication
eleonore.derose@audacia.fr 0662644053